



Peut on demander d arreter un traitement

Par **mem**, le **19/11/2010** à **11:20**

Bonjour,
Ma Maman est entrée en urgence à l'hôpital pour un malaise cardiaque. On lui a fait des tas d'exams, on lui a dit qu'elle avait sans doute fait un infarctus. Le lendemain, elle a des œdèmes et une insuffisance cardiaque. Puis, c'est l'étouffement, quand j'arrive à l'hôpital, on est en train de lui mettre une assistance respiratoire; je l'entendais se débattre, quand ils lui enfonçaient le tuyau. Elle n'a plus de place sur ses bras pour, même, une simple prise de sang, tellement elle a été piquée. Donc, là, j'explose et demande à parler au médecin. Je lui dis clairement que je ne veux plus qu'il s'acharne sur ma mère car elle a déjà assez souffert. Il me dit, ok, on va l'endormir, comme ça elle vous entendra mais ne sentira plus rien. C'est tout ce que je demande: ne plus qu'elle souffre! Le lendemain, le rein ne fonctionne plus et la tension descend à 6. Un interne vient nous voir, en nous expliquant, que son état est très grave et qu'il vaut mieux prévenir la famille: ce que je fais aussitôt et nous passons tous, la nuit à son chevet. Au matin, le médecin vient nous voir et nous explique qu'elle a: une infection pulmonaire, une insuffisance cardiaque et son rein qui ne fonctionne plus. Mais on continue les perf, à grosses doses, pour remonter la tension. Et on attend comment va réagir notre mère. Nous ne voulons plus qu'ils la perfusent et qu'ils s'acharnent, vu ses résultats alarmants; en a-t-on le droit si vous plait, veuillez nous éclairer sur ce choix très difficile. Merci.

Par **Clara**, le **19/11/2010** à **13:50**

Bonjour, votre question est plus que délicate, difficile de vous donner une réponse, il en va de la vie de votre maman. Votre maman vous avait-elle dit qu'elle ne souhaitait pas d'un acharnement thérapeutique au cas où? Vous avez fait part au médecin de votre souhait, mais peut-être n'est-ce qu'une "obstination" thérapeutique, peut-être pense-t-il qu'elle a une

chance de survie. rnrnJe pense qu'il vaut mieux que vous laissiez le medecin vous faire cette proposition. Si c'est lui qui vous le propose, c'est qu'il n'y a vraiment plus rien à faire et vous n'aurez pas à culpabiliser plus tard.

Par **mimi493**, le **19/11/2010 à 16:23**

<http://www.hopital.fr/Hopitaux/L-hopital-et-vous/La-fin-de-vie/Les-droits-des-patients-en-fin-de-vie/Le-refus-de-l-acharnement-therapeutique>